



ASSOCIATION CRESUS



ÉTUDE AUPRÈS DE PERSONNES EN SITUATION DE SURENDETTEMENT

- Synthèse de l'Institut CSA -

N° 1101469

Octobre 2011

2, rue de Choiseul– BP 6571 – 75065 Paris cedex 02
CSA Politique-Opinion
Tél. (33)01 44 94 59 10 / 11– Fax. (33) 01 44 94 40 01
www.csa.eu

SA au capital de 1 571 600 € – RCS Paris B 308 293 430 00010 741 E
TVA intracommunautaire FR 46 308 293 430

Fiche technique du sondage

Sondage exclusif CSA / CRÉSUS réalisé par téléphone du 26 septembre au 5 octobre 2011, 2ème vague après celui réalisé du 23 au 28 Mars 2009.

Echantillon national de 1003 personnes en situation de surendettement âgées de 18 ans et plus interrogées à partir d'un fichier transmis à CSA par l'Association Crésus. L'échantillon a été redressé selon la répartition réelle en région.

(Tous les sondages publiés par CSA sont disponibles sur le site : <http://www.csa.eu>)

A la demande de CRESUS, CSA vient de réaliser la deuxième vague d'une enquête auprès d'un échantillon de 1003 personnes en situation de surendettement (dépôt ou recevabilité des dossiers de 2010 à 2011). Il s'agissait, pour CRESUS, de connaître la situation précise des personnes surendettées, les causes à l'origine de cette situation de surendettement et les jugements sur le « fichier positif ».

Ce que l'étude révèle :

- 1. L'endettement fort des ménages associé aux problèmes conjoncturels liés à la crise et à la baisse du pouvoir d'achat font de plus en plus basculer en situation de surendettement des foyers, même si l'excès dans la prise de crédits à la consommation reste la première raison de surendettement ;**
- 2. Le crédit immobilier associé à d'autres crédits est de plus en plus un passage possible vers le surendettement, d'autant que les dépenses contraintes ont augmenté, pouvant entraîner lors d'une baisse du pouvoir d'achat un passage en surendettement;**
- 3. Le fichier positif reste majoritairement plébiscité (76%)**
- 4. Autre évolution : Il est à noter dans ce sondage que les jeunes (-35 ans) ont utilisé, en très grand nombre (75%), avant d'être surendetté un découvert bancaire.**

Les raisons de surendettement : trop de crédits et les effets de la crise

Les raisons poussant certains Français au surendettement semblent aujourd'hui plus variées que dans l'étude réalisée en 2009. **Le trop plein de crédits, arrive toujours en tête** (31% des citations en premier, 53% en deuxième) mais cette raison est en baisse notable par rapport à 2009 (-12 sur « Au total »).

D'autres raisons sont en hausse, notamment celles liées à une perte de revenus du fait de la crise : « vous avez subi une baisse du niveau de vos ressources » (16% en premier, 41% au total, soit +7) et « vous avez été licencié, vous vous êtes retrouvé au chômage » (16% en premier, 28% au total, soit +4). Ces raisons conjoncturelles associées à trop fort niveau d'endettement entraînent de facto le surendettement.

La séparation, la mort d'un conjoint ou un divorce arrivent toujours en seconde position (18% en premier, 24% au total, soit -2) tandis que l'obligation de régler des charges élevées reste stable (9% en premier, 29% au total) et que les victimes d'un accident ou d'une maladie sont en légère hausse (9% en premier, 14% au total, +3).

Si la hiérarchie des raisons évolue donc finalement peu, la prédominance du trop plein de crédits reste toujours en tête des raisons de surendettement mais moins nettement qu'en 2009.

Quant aux publics les plus touchés par le trop-plein de crédits, on remarque la forte proportion de personnes vivant en couple ou avec des enfants (37%, au lieu de 22% pour les personnes vivant seules et sans enfants) et d'hommes (60%, au lieu de 47% pour les femmes). Plus intéressant encore, **les Français interrogés déclarant en plus grand nombre avoir contracté trop de crédits sont les propriétaires** (66%, au lieu de 49% des locataires), **et notamment les accédants à la propriété** (72%).

Cela tend à prouver, comme l'indique la montée des raisons de surendettement liées à la crise, qu'un simple crédit immobilier est de plus en plus susceptible de faire basculer dans le surendettement quand le budget global des foyers se réduit. 27% des Français surendettés déclarent ainsi avoir contracté un crédit immobilier, soit une hausse de 8 points par rapport à 2009. Le crédit revolving (72%) reste certes en tête des crédits contractés mais est en baisse de 17 points par rapport à 2009, devant un découvert bancaire (68%, -1) et un crédit amortissable (50%, -8). **Le crédit à la consommation est donc de moins en moins la seule raison de surendettement des ménages**, les crédits immobiliers pouvant également faire basculer des foyers quand ceux-ci voient leur revenu baisser.

Les accédants à la propriété ne sont, par ailleurs, pas seulement exposés au crédit immobilier et semblent cumuler différents types de crédit : 58% un crédit amortissable (50% en moyenne des interviewés), 82% un découvert bancaire (68% en moyenne) et 87% un crédit revolving (72% en moyenne). Être aujourd'hui en train de rembourser un crédit immobilier semble donc fortement favoriser le surendettement.

Autre constat : Les plus âgés sont quant à eux plus exposés au crédit revolving (84% chez les 65 ans et plus, au lieu de 72% en moyenne) tandis que les jeunes sont plus exposés au découvert bancaire (75% chez les moins de 35 ans, au lieu de 68% en moyenne).

Le poids des dépenses quotidiennes semble au final être la principale raison de surendettement des Français interrogés : 77% déclarent ainsi que leur surendettement est plutôt dû à « la nécessité de faire face aux dépenses de la vie courante » (-2), seuls 20% (+1) déclarant que c'est plutôt dû à « une mauvaise gestion des dépenses ». En 2011 le surendettement est de moins en moins le fait de mauvaises pratiques de crédit et de plus en plus le fait d'un contexte économique global pénalisant les foyers fragilisés par une gestion « tendue » de leur budget ou ayant contracté un crédit immobilier important au mauvais moment.

Le fichier positif toujours perçu favorablement mais en légère baisse

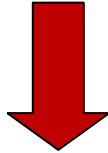
La perception du fichier positif reste majoritairement favorable : 76% des français l'estiment efficace pour protéger les ménages des excès de crédit (dont 35% « très efficace » et 41% « plutôt efficace »). Cela représente **une petite légère baisse par rapport à 2009** (-4), notamment sur la perception d'un fichier positif « très efficace » (-10), tandis que 22% des Français surendettés ne le jugent pas efficace (+4), dont 13% « peu efficace » et 9% « pas efficace du tout ». **A noter que les plus favorables sont aujourd'hui les CSP-** (80% pensent qu'il est efficace). **alors que Les plus âgés quant à eux pensent qu'il est efficace qu'à hauteur de 66%.**

Les arguments positifs, bien que toujours largement majoritaires dans l'opinion des Français surendettés, sont ainsi en léger ou net recul :

- « Ce fichier permettrait aux organismes de crédit de mieux évaluer le taux d'endettement des ménages » : 85% d'accord, soit -3 par rapport à 2009
- « Ce fichier responsabiliserait les consommateurs en leur permettant de vérifier l'état de leur endettement » : 81% d'accord, soit -5 par rapport à 2009
- « Ce fichier est un moyen sûr pour lutter contre le surendettement » : 73% d'accord, soit -10 par rapport à 2009

Un **argument en revanche est en hausse** :

- « Ce fichier priverait certains ménages déjà fortement endettés d'un accès à un crédit qu'ils jugent indispensable » : 75% d'accord, soit +6 par rapport à 2009



Le problème du surendettement n'est donc plus aujourd'hui seulement celui de catégories populaires gérant mal le crédit à la consommation ; il touche la population française de plus en plus globalement dans un contexte de crise économique où la baisse du pouvoir d'achat nécessite une gestion de budget rigoureuse, en particulier pour ceux qui remboursent un prêt immobilier et qui ont contracté d'autres types de crédit. Dans cet environnement, le fichier positif pourrait constituer une réponse efficace comme le souligne 76% des interviewés pour protéger les ménages des excès de crédits.